



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
11 juillet 2023**

**23-07-69**

**23-07-70**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 11 juillet 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 juillet 2023 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril est présente.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est absent.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite madame la directrice générale associée à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1- Période de recueillement
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des comptes payés et à payer
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023
- 5- Plan stratégique – Attribution de contrat
- 6- Entretien du réseau routier – Asphaltage rue du Moulin et Saint-Denis
- 7- Dons et commandites – Club de l'âge d'or, invitation du 11 novembre 2023
- 8- Correspondance
- 9- Questions de l'assistance
- 10- Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2023-07-11/2023-06-30 CTES) à la présente séance ordinaire par la directrice générale associée et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 150 412,86 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 203 447,99 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 38 730,61 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 028,99 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 400 122,89 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023**

Il est proposé

**23-07-71**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PLAN STRATÉGIQUE – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**ATTENDU QUE** suite à l'annulation du précédent contrat avec l'école Nationale d'administration publique (ÉNAP), l'administration municipale a procédé à un appel d'offres sur invitations afin de conclure une nouvelle entente;

**ATTENDU QUE** trois fournisseurs spécialisés ont déposé une soumission dont une correspondait au coût estimé et s'avère être la soumission la plus basse et conforme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-07-72**

**D'ACCEPTER** l'offre de service de la compagnie Espace stratégies pour la réalisation de la mise à jour du plan stratégique de la municipalité et ce, au coût de 15 350 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – ASPHALTAGE RUE DU MOULIN ET SAINT-DENIS**

**ATTENDU QUE** pour assurer la sécurité des automobilistes, il est nécessaire d'élargir l'intersection de la rue Principale et rue du Moulin;

**ATTENDU QU'**actuellement une partie de cette intersection est en gravier;

**ATTENDU QUE** l'asphalte des rues du Moulin et Saint-Denis est très abîmée et nécessite d'être restaurée;

**ATTENDU QUE** des entrepreneurs de la région ont été invités à soumissionner et qu'un des prix soumis est fidèle à l'estimation des coûts et la soumission est la plus basse et conforme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-07-73**

**D'ACCORDER** le contrat de réfection des rues du Moulin et Saint-Denis à la compagnie Asphaltech au montant de 78 470 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### DONS ET COMMANDITES - CLUB DE L'ÂGE D'OR, INVITATION DU 11 NOVEMBRE 2023

Il est proposé

**23-07-74**

**D'ACCORDER** un don au montant de 800 \$ au Club de l'âge d'or permettant ainsi de financer l'orchestre lors de l'événement du 11 novembre 2023.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 20 h 07,**

Il est proposé

**23-07-75**

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Claudia Baril  
Directrice générale associée

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussignée Claudia Baril, directrice générale associée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Claudia Baril  
Directrice générale associée

